

Comptes consolidés 2024



État de la situation financière en millions de dirhams

ACTIF (en millions MAD)	31/12/2023	31/12/2024
Goodwill	9 230	8 969
Autres immobilisations incorporelles	7 300	10 295
Immobilisations corporelles	30 492	31 228
Droits d'utilisation de l'actif	1 535	1 578
Actifs financiers non courants	2 587	2 858
Impôts différés actifs	527	357
Actifs non courants	51 672	55 285
Stocks	445	323
Créances d'exploitation et autres	12 296	12 698
Actifs financiers à court terme	117	89
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 013	1 979
Actifs disponibles à la vente	0	0
Actifs courants	13 871	15 089
TOTAL ACTIF	65 543	70 374
PASSIF (en millions MAD)	31/12/2023	31/12/2024
Capital	5 275	5 275
Réserves consolidées	6 568	7 832
Résultats consolidés de l'exercice	5 283	1 801
Capitaux propres - part du groupe	17 126	14 908
Intérêts minoritaires	3 878	3 794
Capitaux propres	21 004	18 702
Provisions non courantes	612	684
Emprunts et autres passifs financiers à long terme	4 180	5 830
Impôts différés passifs	77	92
Autres passifs non courants	0	0
Passifs non courants	4 869	6 406
Dettes d'exploitation	24 210	24 835
Passifs d'impôts exigibles	781	767
Provisions courantes	1 452	852
Emprunts et autres passifs financiers à court terme	13 228	18 812
Passifs courants	39 671	45 286
TOTAL PASSIF	65 543	70 374

État de résultat global en millions de dirhams

(en millions MAD)	31/12/2023	31/12/2024
Chiffre d'affaires	36 786	36 699
Achats consommés	-5 106	-4 903
Charges de personnel	-3 124	-2 957
Impôts et taxes	-3 620	-3 616
Autres produits et charges opérationnels*	-5 639	-12 288
Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et aux provisions	-7 691	-6 873
Résultat opérationnel	11 605	6 062
Autres produits et charges des activités ordinaires**	-747	0
Résultat des activités ordinaires	10 858	6 062
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	42	59
Coût de l'endettement financier brut	-892	-1 074
Coût de l'endettement financier net	-850	-1 015
Autres produits et charges financiers	-9	-96
Résultat financier	-859	-1 111
Charges d'impôt	-3 838	-2 291
Résultat net	6 161	2 660
Écart de change résultant des activités à l'étranger	-331	-427
Autres produits et charges	-28	20
Résultat global total de la période	5 802	2 252
Résultat net	6 161	2 660
Part du groupe	5 283	1 801
Intérêts minoritaires	878	859

Résultat par action	31/12/2023	31/12/2024
Résultat net - Part du groupe (en millions MAD)	5 283	1 801
Nombre d'actions au 31 décembre	879 095 340	879 095 340
Résultat net par action (en MAD)	6,01	2,05
Résultat net dilué par action (en MAD)	6,01	2,05

* En 2024, les autres produits et charges opérationnels ont enregistré une hausse particulière due à l'impact du litige opposant Maroc Telecom à l'opérateur Wana Corporate pour un montant de 6,4 milliards de dirhams.

** En 2023, les autres produits et charges des activités ordinaires comprennent la contribution au fond séisme (700MAD).

o Le Groupe Maroc Telecom réalise un chiffre d'affaires de 36,7 milliards de dirhams en 2024, en hausse de 1,2% à change constant. Cette performance provient de la croissance des revenus des activités Fixe au Maroc (+2,3%), portées par la hausse des usages et des parcs Data, conjuguée à celle des filiales Moov Africa (+4,8% à change constant).

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES - EXERCICE DU 1^{er} JANVIER 2024 AU 31 DÉCEMBRE 2024

AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Opinion
Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société Issalat Al-Maghrib (IAM) S.A. et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2024, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 18 702 millions de dirhams dont un bénéfice net consolidé de 2 660 millions de dirhams.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous sommes acquiescés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous vous renvoyons à la mention insérée dans la note 31.3 qui expose le traitement comptable afférent au litige présenté dans cette note. Notre conclusion n'est pas modifiée à cet égard.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Questions clés identifiées	Notre réponse
Reconnaissance du chiffre d'affaires des activités de télécommunication Le montant du chiffre d'affaires dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2024 s'élève à Dirhams 36 699 millions. Il existe un risque inhérent à la reconnaissance du chiffre d'affaires comptabilisé - compte tenu de la multitude des produits et services, de la complexité des systèmes d'information et de l'impact de l'évolution des modèles de tarification (structures tarifaires, systèmes d'incitation, rabais, etc.). L'application des normes comptables de reconnaissance des revenus implique un certain nombre de jugements et d'estimations clés. De ce fait, nous considérons le chiffre d'affaires issu des activités de télécommunication comme une question clé de notre audit. Les méthodes de reconnaissance du chiffre d'affaires sont détaillées dans la note 3.15 des états financiers consolidés.	Nous avons, avec l'assistance de nos spécialistes IT (Information Technology), procédé à un examen des processus et des contrôles clés mis en place par le Groupe, y compris les systèmes informatiques utilisés aux fins de la reconnaissance du chiffre d'affaires. En particulier, nous avons : - Pris connaissance de l'environnement de contrôle général, notamment informatique, mis en place par le Groupe ; - Identifié et évalué les contrôles clés mis en place par le Groupe et émis des conclusions sur notre audit ; - Testé le fonctionnement des contrôles pertinents, notamment sur les systèmes applicatifs entrant dans le processus de génération, d'évaluation et de comptabilisation du chiffre d'affaires ; - Réalisé des procédures analytiques et testé un échantillon d'écritures manuelles en fin de période.
Évaluation du goodwill Dans le cadre de son développement, le Groupe a été amené à réaliser des opérations de croissance externe et à reconnaître plusieurs goodwill. Ces goodwill, qui correspondent à l'écart entre le prix payé et la juste valeur des actifs et passifs repris, sont décrits dans la note 3 aux états financiers consolidés. La direction s'assure lors de chaque exercice que la valeur comptable des goodwill rattachés à chaque Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) figurant au bilan au 31 décembre 2024 pour un montant de Dirhams 8 969 millions, n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable et ne présente pas de risque de perte de valeur. Les modalités du test de dépréciation et le détail des hypothèses retenues mis en œuvre sont décrits en note 3. La valeur recouvrable est déterminée par référence à la valeur d'utilité calculée à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus du groupe d'actifs la composant. La détermination de la valeur recouvrable des goodwill repose sur le jugement de la direction, s'agissant notamment des hypothèses de résultats futurs des sociétés concernées et du taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie provisionnels. Nous considérons de ce fait l'évaluation des goodwill comme un point clé de l'audit.	Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par le Groupe aux normes comptables en vigueur. Nous avons également effectué un examen des procédures relatives aux tests de dépréciation des goodwill et vérifié notamment : - L'exhaustivité des éléments composant la valeur comptable de chaque UGT testée et la cohérence des modalités de détermination de cette valeur avec celles des projections des flux de trésorerie retenues pour déterminer la valeur d'utilité ; - Le caractère raisonnables des projections de flux de trésorerie et la fiabilité des estimations en examinant les principales raisons des différences entre les prévisions et les réalisations ; - La cohérence de ces projections de flux de trésorerie avec les dernières estimations de la direction ; - La cohérence du taux de croissance retenu pour les flux projetés avec les analyses de marché ; - Le calcul du taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie attendus de chaque UGT ; - L'analyse de sensibilité de la valeur d'utilité effectuée par la direction à une variation des principales hypothèses retenues. Enfin nous avons vérifié que la note 3 donne une information appropriée.
Évaluation des provisions pour risques et charges Au 31 décembre 2024, les provisions pour risques et charges s'élèvent à un montant de Dirhams 1 536 millions. Comme indiqué dans la note 3.11, le Groupe Maroc Telecom fait face à un certain nombre de litiges (commerciaux, sociaux et réglementaires) tant au Maroc qu'à l'étranger. L'évaluation des provisions couvrant ces risques nécessite l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer (notamment l'existence ou non d'obligation de paiement et la fiabilité de l'estimation des enjeux). Compte tenu de ce qui précède nous avons considéré l'évaluation des provisions pour risques et charges comme un point clé de notre audit.	Nous avons pris connaissance du processus d'évaluation de ces provisions sur la base d'entretiens avec la Direction juridique du Groupe. Nos travaux ont consisté également à : - Évaluer la pertinence de la méthodologie retenue par le Groupe pour l'estimation des provisions constituées ; - Obtenir des confirmations écrites et/ou rapport des conseils de la société en lien avec les principaux risques et litiges ; - Examiner le bien-fondé des hypothèses et/ou des calculs utilisés pour la détermination des principales provisions adjacentes.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'un erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues

- Et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 13 février 2025

Les Commissaires aux Comptes

Mohamed Aouf
Mohamed Aouf, Tax & Advisory
Adnan FAKHRE
Adnan FAKHRE
Adnan FAKHRE
Adnan FAKHRE

Comptes sociaux 2024

Bilan en milliers de dirhams

ACTIF	EXERCICE 2024		EXERCICE 2023		PASSIF	EXERCICE 2024		EXERCICE 2023	
	BRUT	NET	NET 31/12/2024	NET 31/12/2023		NET 31/12/2024	NET 31/12/2023		
IMMOBILISATION EN NON VALEURS (A)	2 200 000	1 780 000	420 000	860 000	CAPITAUX PROPRES (A)	16 699 288	18 797 719	16 699 288	18 797 719
.. Frais préliminaires	0	0	0	0	.. Capital social ou personnel (1)	5 274 572	5 274 572	5 274 572	5 274 572
.. Charges à répartir sur plusieurs exercices	2 200 000	1 780 000	420 000	860 000	.. Moins : Actionnaires, Capital souscrit non appelé	0	0	0	0
.. Primes de remboursement des obligations	0	0	0	0	.. Capital appelé, dont versé	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	13 570 423	11 550 330	2 020 092	1 873 670	.. Primes d'émission, de fusion, d'apport	0	0	0	0
.. Immobilisations en recherche et développement	0	0	0	0	.. Ecarts de réévaluation	0	0	0	0
.. Brevets, Marques, Droits et valeurs similaires	13 099 356	11 479 722	1 619 634	1 611 158	.. Réserve légale	527 457	527 457	527 457	527 457
.. Fonds commercial	71 347	70 608	739	0	.. Autres réserves	9 304 556	7 571 935	9 304 556	7 571 935
.. Autres immobilisations incorporelles	399 719	0	399 719	262 511	.. Report à nouveau (2)	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	81 334 529	66 253 458	15 081 071	15 031 894	.. Résultat net en instance d'affectation (2)	0	0	0	0
.. Terrains	964 249	964 249	964 249	961 935	.. Résultat net de l'exercice (2)	1 592 703	5 423 755	1 592 703	5 423 755
.. Constructions	8 717 420	6 264 858	2 452 562	2 406 055	CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)	0	0	0	0
.. Installations Techniques, Matériel et Outillage	64 233 819	54 687 685	9 546 134	9 608 180	.. Subventions d'investissement	0	0	0	0
.. Matériel de Transport	279 831	132 433	147 398	155 576	.. Provisions réglementées	0	0	0	0
.. Mobiliers, Matériel de Bureau et Aménagements Divers	5 360 200	5 018 071	342 128	314 429	DETTES DE FINANCEMENT (C)	1 494	15 188	1 494	15 188
.. Autres immobilisations corporelles	11 048	0	11 048	14 844	.. Emprunts obligataires	0	0	0	0
.. Immobilisations Corporelles en cours	1 767 963	150 411	1 617 553	1 484 671	.. Autres dettes de financement	1 494	15 188	1 494	15 188
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	14 419 471	387 418	14 032 053	12 587 454	PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)	42 627	12 055	42 627	12 055
.. Prêts Immobilisés	1 461 051	0	1 461 051	73 452	.. Provisions pour risques	33 438	2 138	33 438	2 138
.. Autres Créances Financières	4 345	0	4 345	4 234	.. Provisions pour charges	9 189	9 918	9 189	9 918
.. Titres de participation	12 954 075	387 418	12 566 657	12 509 768	ECART DE CONVERSION - PASSIF (E)	0,00	0,00	0,00	0,00
.. Autres Titres Immobilisés	0	0	0	0	.. Augmentation des créances immobilisées	0	0	0	0
ECART DE CONVERSION-ACTIF (E)	33 438	0	33 438	2 138	.. Diminution des dettes de financement	0	0	0	0
.. Diminution des Créances Immobilisées	33 438	0	33 438	2 138	TOTAL I (A+B+C+D+E)	16 743 409	18 824 962	16 743 409	18 824 962
.. Augmentation des Dettes de Financement	0	0	0	0	STOCKS (F)	216 896	36 955	351 437	179 941
TOTAL I (A+B+C+D+E)	111 557 860	79 971 206	31 586 654	30 355 155	.. Marchandises	136 434	29 480	170 941	222 897
DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	128 540	10 718 680	11 794 057	10 718 680	.. Matières et Fournitures Consommables	80 462	7 474	72 988	72 988
.. Fournisseurs et comptes rattachés	0	0	0	0	.. Produits en cours	0	0	0	0
.. Clients créditeurs, avances et acomptes	0	0	0	0	.. Produits Intermédiaires et Produits résiduels	0	0	0	0
.. Personnel	0	0	0	0	.. Produits Fins	0	0	0	0
.. Organismes spéciaux	7 518 484	6 688 853	7 518 484	7 518 484	CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	17 353 010	9 664 157	7 688 853	7 688 853
.. Etat	19 269	39 270	19 269	19 269	.. Fournisseurs Débiteurs, avances et acomptes	39 270	0	39 270	0
.. Comptes d'associés	7 026 003	6 543 082	7 026 003	6 543 082	.. Clients et comptes rattachés	15 877 087	9 334 005	15 877 087	9 334 005
.. Autres créanciers	3 814	3 811	3 814	3 811	.. Personnel	3 811	0	3 811	0
.. Comptes de régularisation passif	386 066	1 016 640	386 066	1 016 640	.. Etat	1 016 640	0	1 016 640	0
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)	224 576	747 310	224 576	747 310	.. Comptes d'associés	0	0	0	0
.. Autres débiteurs	363 329	330 152	33 178	41 649	.. Autres débiteurs	363 329	330 152	33 178	41 649
.. Comptes de régularisation Actif	52 872	0	52 872	31 683	.. Comptes de régularisation Actif	52 872	0	52 872	0
ECART DE CONVERSION-PASSIF (Eléments circulants) (H)	62 934	72 745	62 934	72 745	TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H)	132 153	0	132 153	132 153
Total II (F+G+H)	11 006 190	12 614 112	8 033 009	8 033 009	ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (I)	47 036	0	47 036	31 881
TOTAL II (F+G+H)	17 749 095	9 701 111	8 047 983	8 033 009	.. (Eléments circulants)	47 036	0	47 036	31 881
TRESORERIE - ACTIF	270 518	270 518	270 518	270 518	TOTAL II (F+G+H+I)	11 053 226	12 614 112	8 080 045	8 064 890
.. Chèques et valeurs à encaisser	0	0	0	0	TRESORERIE-PASSIF	12 155 557	7 037 801	12 155 557	7 037 801
.. Banques, T.C.F.T.C.F.P.	268 529	0	268 529	88 712	.. Crédit d'escompte	0	0	0	0
.. Caisses, Régies d'avances et accreditifs	1 989	0	1 989	2 130	.. Crédit de trésorerie	0	0	0	0
TOTAL III	270 518	270 518	270 518	270 518	.. Banques (soldes créditeurs)	12 155 557	7 037 801	12 155 557	7 037 801
TOTAL GENERAL I+II+III	129 577 473	89 672 317	39 905 156	38 476 876	TOTAL III	12 155 557	7 037 801	12 155 557	7 037 801

Le chiffre d'affaires de Maroc Telecom réalisé en 2024 s'établit à 18 391 millions de dirhams, en baisse de 0,9% par rapport à 2023.

Par ailleurs, Maroc Telecom annonce que son rapport financier annuel est disponible sur le site de la société à l'adresse suivante : https://www.iam.ma/Lists/TelechargementFinance/Attachments/1583/Document_denregistrement_universel_2024.pdf

OPERATIONS	EXERCICE 2024		EXERCICE 2023	
	Propriété Exerçante	Participations	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
I- PRODUITS D'EXPLOITATION	18 762 242	0	18 762 242	19 143 768
.. Ventes de marchandises (en fléau)	294 575	0	294 575	279 585
.. Ventes de biens et services produits	18 096 034	0	18 096 034	18 096 034
Chiffre d'affaires	18 390 609	0	18 390 609	18 549 161
.. Variation des stocks de produits	0	0	0	0
.. Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	0	0	0	0
.. Subventions d'exploitation	0	0	0	0
.. Autres produits d'exploitation	38 864	0	38 864	22 911
.. Reprises d'exploitation, Transferts de charges	332 769	0	332 769	571 696
TOTAL I	18 762 242	0	18 762 242	19 143 768
II- CHARGES D'EXPLOITATION	11 693 966	0	11 693 966	11 812 214
.. Achats revendus de marchandises	415 700	0	415 700	392 216
.. Achats consommés de matières et fournitures	2 877 083	0	2 877 083	3 049 651
.. Autres charges externes	2 692 410	0	2 692 410	2 519 384
.. Impôts et Taxes	333 545	0	333 545	366 471
.. Charges de personnel	1 948 577	0	1 948 577	2 107 533
.. Autres charges d'exploitation	2 540	0	2 540	2 530
.. Dotations d'exploitation Amortissement	2 918 943	0	2 918 943	3 074 740
.. Dotations d'exploitation Provisions	305 088	0	305 088	299 689
TOTAL II	11 493 966	0	11 493 966	11 812 214
III- RESULTAT D'EXPLOITATION I-II	7 268 276	0	7 268 276	7 331 554
IV- PRODUITS FINANCIERS	1 741 536	0	1 741 536	1 691 768
.. Produits des titres de participation et autres titres immobilisés	0	0	0	1 308 086
.. Gains de change	326 342	0	326 342	315 121
.. Intérêts et autres produits financiers	23 963	0	23 963	13 363
.. Reprises financières, Transferts de charges	34 019	0	34 019	55 178
TOTAL IV	1 741 536	0	1 741 536	1 691 768
V- CHARGES FINANCIERES	724 876	0	724 876	589 764
.. Charges d'intérêts	390 319	0	390 319	294 036
.. Pertes de change	253 098	0	253 098	258 682
.. Autres charges financières	964	0	964	3 027
.. Dotations financières	80 474	0	80 474	34 019
TOTAL V	724 876	0	724 876	589 764
VI- RESULTAT FINANCIERS IV - V	1 016 661	0	1 016 661	1 102 004
VII- RESULTAT COURANT III + VI	8 284 936	0	8 284 936	8 433 558
VIII- PRODUITS NON COURANTS	1 082 214	0	1 082 214	1 186 497
.. Produits des cessions d'immobilisations	4 197	0	4 197	2 771
.. Subventions d'équilibre	0	0	0	0
.. Reprises sur subventions d'investissement	0	0	0	0
.. Autres produits non courants	412 193	0	412 193	315 466
.. Reprises non courantes, transferts de charges	665 824	0	665 824	868 261
TOTAL VIII	1 082 214	0	1 082 214	1 186 497
IX- CHARGES NON COURANTES	7 497 734	0	7 497 734	2 176 134
.. V.N.A. des immobilisations cédées	113	0	113	274
.. Subventions accordées	0	0	0	0
.. Autres charges non courantes	6 871 495	0	6 871 495	1 049 157
.. Dotations Réglementées	0	0	0	0
.. Dotations non courantes aux amortissements & provisions	626 126	0	626 126	1 126 704
TOTAL IX	7 497 734	0	7 497 734	2 176 134
X- RESULTAT NON COURANT VIII - IX	-6 415 521	0	-6 415 521	-989 637
XI- RESULTAT AVANT IMPOTS VII + X	1 869 416	0	1 869 416	7 443 920
XII- IMPOT SUR LES SOCIETES	276 712	0	276 712	2 028 165
XIII- RESULTAT NET XI - XII	1 592 703	0	1 592 703	5 423 755
XIV- TOTAL DES PRODUITS (I+IV+VIII)	21 585 992	0	21 585 992	22 022 033
XV- TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XIII)	19 993 289	0	19 993 289	16 598 278
XVI- RESULTAT NET (total des produits-total des charges)	1 592 703	0	1 592 703	5 423 755

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER 2024 AU 31 DÉCEMBRE 2024

AUDIT DES ÉTATS DE SYNTHÈSE

Opinion
 Conformément à la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société Itissalat Al-Maghrib S.A (la « société » ou « IAM »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 16 699 288 milliers de dirhams dont un bénéfice net de 1 592 703 milliers de dirhams.
 Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Itissalat Al-Maghrib S.A au 31 décembre 2024, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion
 Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation
 Nous vous renvoyons à la mention insérée dans l'état B15 qui expose le traitement comptable afférent au litige présenté dans cet état. Notre conclusion n'est pas modifiée à cet égard.

Questions clés de l'audit
 Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Questions clés identifiées	Audite réalisées
<p>Reconnaissance du chiffre d'affaires des activités de télécommunication</p> <p>Le montant du chiffre d'affaires dans les états de synthèse au 31 décembre 2024 s'élève à Dirhams 18 390 609 milliers. Il existe un risque inhérent à la reconnaissance du chiffre d'affaires comptabilisé, compte tenu de la multitude des produits et ses services, de la complexité des systèmes d'information et de l'impact de l'évolution des modèles de tarification (structures tarifaires, systèmes d'incitation, rabais, etc.). L'application des normes comptables de reconnaissance des revenus implique un certain nombre de jugements et d'estimations clés. De ce fait, nous considérons le chiffre d'affaires issu des activités de télécommunication comme une question clé de notre audit.</p> <p>Les méthodes de reconnaissance du chiffre d'affaires sont détaillées dans l'état A1 des Etats d'Informations Complémentaires (ETIC).</p>	<p>Nous avons, avec l'assistance de nos spécialistes IT (Information Technology), procédé à un examen des processus et des contrôles clés mis en place par la société y compris les systèmes informatiques utilisés aux fins de la reconnaissance du chiffre d'affaires. En particulier, nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pris connaissance de l'environnement de contrôle général, notamment informatique, mis en place par la société ; - Identifié et évalué les contrôles clés mis en place par la société et pertinents pour notre audit ; - Testé le fonctionnement des contrôles pertinents, notamment sur les systèmes applicatifs entrant dans le processus de génération, d'évaluation et de comptabilisation du chiffre d'affaires ; - Réalisé des procédures analytiques et testé un échantillon d'écritures manuelles en fin de période.
<p>Évaluation des titres de participation</p> <p>Les titres de participation figurent au bilan au 31 décembre 2024 pour un montant net de Dirhams 12 566 657 milliers. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur actuelle le cas échéant. Comme indiqué dans la note A1-4 de l'ETIC, la valeur actuelle est estimée par la direction par référence à la quote-part des capitaux propres que les titres représentent, celle-ci étant le cas échéant rectifiée pour tenir compte notamment des perspectives de développement et de la performance de ces participations. L'estimation de la valeur actuelle de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, éléments qui peuvent correspondre selon le cas à des éléments historiques (Capitaux propres notamment), et/ou à des éléments prévisionnels (perspectives de rentabilité notamment). Dans ce contexte, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation constitue un point clé de l'audit.</p>	<p>Nos travaux ont consisté à effectuer un examen du processus d'évaluation des titres de participation et des éléments chiffrés utilisés. Nous avons notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Obtenus les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation des activités des entités concernées et apprécié leur cohérence avec les données prévisionnelles établies par la direction ; - Vérifié la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique prévalant à la clôture ; - Comparé les prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés ; - Vérifié le cas échéant que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités et que les éventuelles réévaluations opérées sur ces capitaux propres sont documentées de manière appropriée.
<p>Évaluation des provisions pour risques et charges</p> <p>Au 31 décembre 2024, les provisions pour risques et charges s'élèvent à un montant de Dirhams 267 203 milliers. Comme indiqué dans l'état A1-9, IAM S.A faisant face à un certain nombre de litiges (commerciaux, sociaux et réglementaires), l'évaluation des provisions couvrant ces risques nécessite l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer (notamment l'existence ou pas d'obligation de paiement et la fiabilité de l'estimation des enjeux). Compte tenu de ce qui précède nous avons considéré l'évaluation des provisions pour risques et charges comme un point clé de notre audit.</p>	<p>Nous avons pris connaissance du processus d'évaluation de ces provisions. Nos travaux ont consisté également à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des entretiens avec la Direction juridique de la société pour le recensement des principaux litiges et leurs stades d'avancements ; - Evaluer la pertinence de la méthodologie retenue par la société pour l'estimation des provisions constituées ; - Obtenir des confirmations écrites et/ou rapport des conseils de la société en lien avec les principaux risques et litiges ; - Examiner le bien-fondé des hypothèses et/ou des calculs utilisés pour la détermination des principales provisions adjacentes.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;

Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 13 février 2025

Les Commissaires aux Comptes

Député Audit

BDU Audit, Tax & Advisory

Adnane FAGOUI
Associé

Abdelrahim GRINE
Associé